

Les solutions pour économiser

Le mois de la naissance gratuit.
Chez avanex, votre enfant est assuré gratuitement durant le mois de sa naissance.

Économisez avec l'assurance obligatoire des soins:

Franchise pour adultes	
jusqu'à 8 %	CHF 500.–
jusqu'à 20 %	CHF 1000.–
jusqu'à 30 %	CHF 1500.–
jusqu'à 40 %	CHF 2000.–
jusqu'à 50 %	CHF 2500.–

Franchise pour enfants	
jusqu'à 50 %	CHF 500.–

Variante de l'assurance obligatoire des soins BASIS permettant d'économiser des primes

Variante avantageuse de l'assurance obligatoire des soins avec prestations identiques.

PREMED-24

Avant de fixer votre premier rendez-vous chez le médecin, vous vous adressez toujours (sauf pour les examens gynécologiques préventifs, les urgences et lors des séjours à l'étranger) en premier lieu au service de conseil de santé téléphonique indépendant de PREMEDI-24: téléphone 0800 77 36 33. Le personnel médical hautement qualifié vous conseille avec compétence et vous donne des recommandations concrètes, chaque jour et 24 heures sur 24. Rabais de primes: 8%.

Autres possibilités d'économie:

8 %	PREMEDI-24
75–80 %	Rabais enfants (jusqu'à 18 ans)
15 %	Rabais jeunes (19–25 ans)
7 %	Exclusion de l'accident (uniquement pour les personnes actives)

Économisez avec les assurances complémentaires facultatives TOP, SANA, COMPLETA, DENTApus et VIVANTE:

5 %	de rabais famille à partir de 2 personnes
10 %	de rabais famille à partir de 3 personnes

Assurances complémentaires d'hospitalisation HOSPITAL:

jusqu'à 35 %	de rabais avec les franchises annuelles à option
jusqu'à 20 %	de rabais avec les variantes BONUS
5 %	de rabais famille à partir de 2 personnes
10 %	de rabais famille à partir de 3 personnes

Assurances d'indemnités journalières

CASA (pour particuliers) et SALARIA (pour employés):

5 %	de rabais famille à partir de 2 personnes
10 %	de rabais famille à partir de 3 personnes

Assurance de protection juridique avanex-advocare PLUS:

100 %	de rabais pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans
50 %	de rabais pour les jeunes âgés de 19 à 25 ans
25 %	de rabais lorsqu'au moins 2 adultes (dès 26 ans), vivant en ménage commun, concluent avanex-advocare PLUS

Des prestations de service exclusives viennent compléter cette offre:

✗ Tout se fait en ligne

avanex, partenaire innovateur de l'assureur-maladie Helsana, est spécialement destiné aux internautes. Chez avanex, tout se fait de manière rapide et efficace en ligne: évaluation des soins requis, propositions et services.

✗ Les meilleures notes

Profitez de notre partenariat avec Helsana: les assurances complémentaires TOP et SANA se retrouvent sans cesse en tête de classement dans les tests comparatifs d'organismes indépendants tels que «K-Tipp», «Gesundheits-Tipp», «Saldo», VZ VermögensZentrum et «Bon à Savoir».

Catégorie	Nom de l'assurance complémentaire	Prime mensuelle en CHF	Prime globale	Évaluation des prestations
Groupe Helsana	Top	16.70	32.60	5
	Sana	17.90	34.80	5
Groupe Vivant	Ambulatoire II Complémentaire II	17.60	28.10	5
	Complète Top	19.50	24.60	5
Swire	Complète Top	17.60	24.60	5
	Complète Premium	7.30	19.80	5
Winnare	Spina Comfort	17.90	36.80	5
	Natura Comfort	13.90	28.80	5
DEK	Family	43.90	43.6	5
Hestia	Spina	39.90	46.90	5
	Santa	26.90	34.90	5
Groupe Mutual	Bonus	25.90	30.90	5
	Mutual	13.90	30.90	5

✗ avanexCard

Pour retirer des médicaments prescrits par ordonnance dans toutes les pharmacies de Suisse sans régler en espèces. Des informations à portée de main: l'adresse où envoyer vos factures, le numéro du Service clients et le numéro d'urgence d'avanex.

✗ Numéro d'urgence avanex (+41) 43 340 16 13

Spécialement prévu pour les premières mesures d'urgence à l'étranger et fonctionnant 24 heures sur 24: (indicatif CH, en général +41) 43 340 16 13.

✗ Le mois de la naissance gratuit

Chez avanex, votre enfant est assuré gratuitement durant le mois de sa naissance. Cette mesure s'applique à l'assurance obligatoire des soins (appelée aussi assurance de base) ainsi qu'à l'ensemble des assurances complémentaires.

✗ KidsCare

Ce service de soins et de garde à domicile est une prestation unique en son genre pour les enfants des parents qui exercent une activité professionnelle et/ou des familles monoparentales. Si votre enfant tombe malade ou est accidenté, une personne qualifiée se rend à votre domicile dans les 3 heures qui suivent pour prendre soin de lui.

KidsCare est gratuit si votre enfant dispose d'une assurance complémentaire d'hospitalisation. Selon la variante choisie, vous pouvez bénéficier d'un maximum de 90 heures de garde par année.

✗ www.avanex.ch

Sur notre site Internet, vous trouverez des nouvelles et des conseils en matière de santé, sans oublier toutes les principales informations concernant nos produits et les divers avantages.





Partout et à toute heure, avanex est là pour ses assurés et se concentre sur l'essentiel. Nous sommes à votre disposition au 0844 88 40 40 ou sur www.avanex.ch.

AVA-00090-F-0908-02



avanex
la sécurité à prix cassé

Les prestations d'avanex

Assurance obligatoire des soins (LAMal)		Assurances complémentaires des soins		Assurances complémentaires d'hospitalisation						Assurances complémentaires des soins		Protection juridique		
BASIS	Variante de l'assurance BASIS	TOP	SANA	COMPLETA	HOSPITAL ECO	HOSPITAL ALBERGO		HOSPITAL PLUS	HOSPITAL COMFORT	HOSPITAL FLEX		DENTApus	VIVANTE	avanex-advocare PLUS
Assurance de base		Le complément standard à l'assurance BASIS	L'assurance-maladie naturelle	L'assurance-maladie complète	Division commune dans toute la Suisse	Toute CH (sans libre choix du médecin)		Division demi-privée dans toute la Suisse	Division privée dans toute la Suisse	Choix de la chambre et du médecin				
				TOP + SANA = COMPLETA (davantage de prestations)						Variante 1	Variante 2			
		PREMED-24												
Traitements ambulatoires	Couverture au lieu de domicile ou de travail selon les conventions tarifaires	Un conseil médical gratuit et compétent, 24 heures sur 24												
Étranger	Prise en charge des coûts jusqu'au double du montant, selon le tarif valable en Suisse (lieu de domicile)	8% de rabais	Toute la Suisse	Couverture durant 12 mois, dans le monde entier	Couverture durant 12 mois, dans le monde entier. Traitement ambulatoire ciblé à l'étranger (à l'exception de la médecine complémentaire) 90%, au max. CHF 1000.– par an									
	Traitements stationnaires en cas de maladies aiguës et en cas d'urgence	Lors de chaque nouveau problème de santé et avant votre première consultation médicale, vous contactez le service de conseil de santé téléphonique PREMEDI-24: 0800 77 36 33.		Frais d'avocat et de justice jusqu'à CHF 250 000.– par cas (Europe), CHF 50 000.– (hors Europe)	Frais d'avocat et de justice jusqu'à CHF 250 000.– par cas (Europe), CHF 50 000.– (hors Europe)			CHF 500.– par jour, max. 60 jours par année, en cas d'urgence et de traitements ciblés à l'étranger	CHF 500.– par jour, max. 60 jours par année, en cas d'urgence et de traitements ciblés à l'étranger	CHF 1000.– par jour, max. 60 jours par année, en cas d'urgence et de traitements ciblés à l'étranger	Couv. intégrale en cas d'urgence, max. 60 jours par année. CHF 1500.– par jour, max. 60 jours par année, pour traitement ciblé à l'étranger	CHF 500.– par jour, max. 60 jours par année, en cas d'urgence et de traitements ciblés à l'étranger	CHF 1000.– par jour, max. 60 jours par année, en cas d'urgence et de traitements ciblés à l'étranger	
Cure balnéaire	Traitements médicaux et thérapies selon le tarif valable au lieu de traitement et CHF 10.– par jour, max. 21 jours par année civile				CHF 30.– par jour, max. 30 jours par année (en Suisse et en Europe)			CHF 30.– par jour, max. 30 jours par année (en Suisse et en Europe)		CHF 60.– par jour, max. 30 jours par année (en Suisse et en Europe)	CHF 90.– par jour, max. 30 jours par année (en Suisse et en Europe)	Option: CHF 100.– par jour, max. 21 jours par année (en Suisse et en Europe)		
Verres de lunettes/lentilles de contact	Aides visuelles prescrites par un médecin			90%, max. CHF 150.– par année										
		Enfants jusqu'à 18 ans révolus: CHF 180.– par année. Adultes dès 19 ans: jusqu'à CHF 180.– tous les 5 ans. Cas spéciaux: CHF 180.– jusqu'à CHF 630.–		90%, max. CHF 300.– par année										
Cure de convalescence	Médicalement indiquée et prescrite par un médecin avec dipl. féd., pour guérison ou convalescence après une maladie grave, dans un établissement de cure reconnu en Suisse				CHF 30.– par jour, max. 30 jours par an (cures balnéaires et de convalescence ensemble: max. 30 jours par an)			CHF 30.– par jour, max. 30 jours par an (cures balnéaires et de convalescence ensemble: max. 30 jours par an)		CHF 60.– par jour, max. 30 jours par an (cures balnéaires et de convalescence ensemble: max. 30 jours par an)	CHF 90.– par jour, max. 30 jours par an (cures balnéaires et de convalescence ensemble: max. 30 jours par an)	Option: CHF 100.– par jour, max. 21 jours par an (cures balnéaires et de convalescence ensemble: max. 21 jours par an)		
Promotion de la santé	Prestations pour école du dos, cours de fitness, cours de relaxation, gymnastique prénatale, préparation à l'accouchement, gymnastique postnatale, etc.			75%, max. CHF 500.– par année, max. CHF 200.– par domaine. Pour les cours reconnus par avanex	75%, max. CHF 500.– par année, max. CHF 200.– par domaine. Pour les cours reconnus par avanex									
Protection juridique santé Helsana-advocare	Une protection juridique complète en cas de litiges avec des médecins, hôpitaux, assurances sociales et de responsabilité civile privée			Max. CHF 250 000.– par cas (Europe), max. CHF 50 000.– par cas (hors Europe)	Max. CHF 250 000.– par cas (Europe), max. CHF 50 000.– par cas (hors Europe)									
Aide ménagère	Sur ordonnance médicale et en cas d'incapacité de travail totale				CHF 30.– par jour, max. 30 jours par année			CHF 30.– par jour, max. 30 jours par année		CHF 60.– par jour, max. 30 jours par année	CHF 90.– par jour, max. 30 jours par année	Option: CHF 50.– par jour max. 30 jours par année		
Soins à domicile (Spitex)	Selon les conventions tarifaires au lieu de domicile				CHF 30.– par jour, max. 30 jours par année (aide ménagère et soins à domicile ensemble: max. 30 jours par année)			CHF 30.– par jour, max. 30 jours par année (aide ménagère et soins à domicile ensemble: max. 30 jours par année)		CHF 60.– par jour, max. 30 jours par année (aide ménagère et soins à domicile ensemble: max. 30 jours par année)	CHF 90.– par jour, max. 30 jours par année (aide ménagère et soins à domicile ensemble: max. 30 jours par année)			
Moyens auxiliaires	Selon l'ordonnance sur les moyens et appareils			90%, max. CHF 1000.– par année, selon la liste avanex										
KidsCare	Garde et soins d'enfants malades				Max. 30 heures par année			Max. 30 heures par année		Max. 60 heures par année	Max. 90 heures par année			
Médecine complémentaire	Seulement acupuncture (médecins seulement) (Selon les conventions tarifaires au lieu de domicile ou de travail)			Traitement ambulatoire 75% des coûts. Traitement stationnaire max. CHF 5000.– par année par année	Traitement ambulatoire 75% des coûts. Traitement stationnaire max. CHF 5000.– par année par année									
Médicaments	Selon la liste des spécialités			90% pour les médicaments enregistrés par Swissmedic, 50% selon la liste avanex	75% pour les médicaments de la médecine complémentaire			90% pour les médic. enregistrés par Swissmedic, 75% pour les médic. de la médecine compl.						
Maternité	Examens de contrôle (7 avant / 1 après l'accouchement)				Contrôles ultrasonographiques supplémentaires (voir prestations en matière de prévention)			Contrôles ultrasonographiques supplémentaires (voir prestations en matière de prévention)						
	Conseil en allaitement (par des sages-femmes ou des infirmières spécialisées)	8 examens de contrôle, 2 examens par ultrasons			Cf. séjours hospitaliers (en Suisse)			Cf. séjours hospitaliers (en Suisse)		Cf. séjours hospitaliers (en Suisse) si co-assurée	Cf. séjours hospitaliers (en Suisse) si co-assurée	Forfait accouchement pour acc. à domicile CHF 500.–	Forfait accouchement pour acc. à domicile CHF 1000.–	
Assistance des personnes	Sauvetage et transport, rapatriement			Illimité, à l'étranger	Illimité, à l'étranger			Illimité, à l'étranger						
Établissements médico-sociaux	Selon les conventions tarifaires au lieu de domicile													
Prévention	Selon les conventions tarifaires au lieu de domicile ou de travail			75%, max. CHF 500.– par année, selon la liste avanex	90%, max. CHF 750.– par année, selon la liste avanex									
Rooming-in	Participation aux frais de séjour/repas à l'hôpital pour des personnes proches											CHF 50.– par jour, max. 15 jours par année	CHF 100.– par jour, max. 15 jours par année	
Formes de thérapies spéciales				75%, max. CHF 3000.– par année, selon la liste avanex	75%, max. CHF 4500.– par année, selon la liste avanex									
Hôpital (en Suisse)	Couverture intégrale div. commune hôpital canton de domicile				Couverture intégrale en div. commune d'un hôpital en Suisse			Couverture intégrale en div. commune d'un hôpital en Suisse		Couverture intégrale en div. demi-privée d'un hôpital en Suisse	Couverture intégrale en div. privée d'un hôpital en Suisse	Couverture intégrale en div. commune d'un hôpital en Suisse	Libre choix de la division d'hôpital dans toute la Suisse	
	Séjour (confort de la chambre)	Cf. séjours hospitaliers (en Suisse)			Division privée: 20% des prestations; division demi-privée: 40% des prestations			Div. priv.: 20% des prest.; div. mi-priv.: 40% des prest., plus coûts de la chambre ou indemn. journ.		Division privée: 75% des prestations		Quote-part: Div. priv.: 50% (max. CHF 9000.– par année); Div. demi-privée: 35% (max. CHF 3000.– par année)	Quote-part: Div. priv.: 35% (max. CHF 4000.– par année); Div. demi-privée: 20% (max. CHF 2000.– par année)	
Transports	50% des coûts, max. CHF 500.– par année civile			Max. CHF 100 000.– par année en Suisse (à partir du 1.1.2009)	Max. CHF 100 000.– par année en Suisse (à partir du 1.1.2009)									
	En Suisse: 50%, max. CHF 5000.– par année civile (sans les frais de recherche et de sauvetage)													
Traitements dentaires	Selon les conventions tarifaires			75% des frais, max. CHF 10 000.– par année	75% des frais, max. CHF 10 000.– par année									
	Selon les conventions tarifaires													
	Selon les conventions tarifaires													
	Orthodontie jusqu'à l'âge de 20 ans (p.ex. traitements d'orthopédie maxillaire et de chirurgie maxillaire)													

	Assurances complémentaires des soins		Protection juridique
	DENTApus	VIVANTE	avanex-advocare PLUS
	L'assurance des soins dentaires adaptée à tous les âges et à tous les besoins	Soins longue durée en cas d'accident et maladie; libre choix de la personne soignante et sommes d'ass. individuelles	L'assurance de protection juridique pour les assurés TOP ou COMPLETA
Étendue de la couverture d'assurance	Traitements dentaires suite à une maladie, orthopédie maxillaire, chirurgie maxillaire	Soins ambulatoires à domicile, stationnaires en EMS ou prodigués par des proches ou des personnes qualifiées	Protection juridique privée et de circulation
	Contrôles dentaires, Hygiène dentaire	Variantes d'indemnité journalière au choix de CHF 40.–, 60.–, 80.–, 100.–, 140.– à 180.–	Jusqu'à CHF 250 000.– max. par cas
	Couverture dans le monde entier (au max. tarif CH)	Composition modulaire et conforme aux besoins pour toutes les catégories d'âge (primes en fonction de l'âge d'entrée)	
	Sommes max. à option CHF 300.–, 1000.–, 2000.–, 3000.– par année civile jusqu'à couverture illimitée		

	Assurance capital	
	PREVEA	
	Assurance capital en cas de décès ou d'invalidité	
	PREVEA Maladie	PREVEA Accident
Âge de conclusion	Dès la naissance et jusqu'à l'âge de 55 ans	Dès avant la naissance et jusqu'à l'âge de 70 ans
Versement	Les prestations sont payées indépendamment des autres assurances existantes	Les prestations sont payées indépendamment des autres assurances existantes
Invalidité	La somme d'assurance peut être choisie librement par montants échelonnés de CHF 10 000.–	La somme d'assurance peut être choisie librement par montants échelonnés de CHF 10 000.–
Décès	La somme d'assurance peut être choisie librement par montants échelonnés de CHF 10 000.–	La somme d'assurance peut être choisie librement par montants échelonnés de CHF 10 000.–

	Assurances d'indemnités journalières	
	SALARIA LAMal	CASA
	L'assurance d'indemnités journalières selon la LAMal	L'assurance d'indemnités journalières de ménage
Âge de conclusion	Dès 16 ans et jusqu'à l'âge de 65 ans	Dès 16 ans et jusqu'à l'âge AVS
Durée des prestations	720 jours dans l'intervalle de 900 jours civils	365 jours civils dans l'intervalle de 5 ans
Montant de l'indemnité journalière	CHF 10.– à 30.– par jour. Cela correspond à une prestation de max. CHF 900.– par mois.	CHF 10.– à 100.– par jour. Cela correspond à une prestation de max. CHF 3000.– par mois.
Maternité	16 semaines (112 jours)	20 indemnités journalières sans prise en considération du délai d'attente.
Accident	Inclusion possible	Inclus
Délais d'attente	0, 3, 7, 14, 21, 30, 60, 90, 120, 150, 180, 240, 270 ou 360 jours	7, 14, 21 ou 30 jours

	Assurance d'indemnités journalières d'hospitalisation	
	HOSPITAL EXTRA	
	Davantage de possibilités et de ressources financières en cas d'hospitalisation	
Étendue de la couverture	Participation financière aux coûts résultant d'un séjour à l'hôpital, tels que frais pour une aide ménagère ou la garde des enfants, perte de gain, etc.	
Droit aux prestations	CH et FL	
	Soins aigus stationnaires (accident, maladie, grossesse)	
	Réadaptations stationnaires	
Montant de l'indemnité journalière à option	CHF 50.–, 100.–, 150.–, 200.–, max. 300.– par jour	
Versement	Les prestations sont payées indépendamment des autres assurances existantes. Dans les cas donnant droit à des prestations, il n'est pas nécessaire de présenter de justificatifs.	
Durée des prestations	Soins aigus et réadaptations combinés: max. 30 jours par année.	